



CAMILLE SÉE
LYCÉE POLYVALENT RÉGIONAL
42 avenue de l'Europe • 68000 COLMAR
www.lyceecamilleseecolmar.fr



Comme chaque année, le Lycée Camille Sée de Colmar propose des journées d'immersions permettant aux élèves d'affiner leur projet d'orientation.

Les immersions sont possibles au sein des options facultatives (Musique, Théâtre et Arts plastiques) de la seconde GT, des enseignements de spécialité artistiques (Musique, Théâtre et Arts plastiques) de la première générale, de la 1^{ère} STMG et de nos formations post-bacs.

Pour intégrer la filière Abibac : immersions possibles pour les élèves de section bilingue et de LVA.

La procédure à mettre en œuvre (seconde et première)

Etape 1 - l'élève souhaitant effectuer une immersion informe son professeur principal qui lui indique la démarche à suivre.

Etape 2 : le collège ou le lycée contacte monsieur Capdeviole (CPE - **niveau secondes**), ou madame Steib (CPE - **niveau 1^{ères}**) ou madame Wagner (Proviseure adjointe) pour définir ensemble la date d'immersion et les conditions d'accueil (possibilité de prendre le repas sur place, moyen utilisé pour s'y rendre, préciser le cas échéant s'il s'agit d'une situation particulière...).

Le **prix du repas est de 4.35euros**. Les élèves demi-pensionnaires demanderont une remise d'ordre à leur établissement d'origine sur présentation de la convention signée par nos soins (Etape 4).

Par mail :

marie-paule.steib@ac-strasbourg.fr

christian.capdeviole@ac-strasbourg.fr

magalie.wagner@ac-strasbourg.fr

Par téléphone : 03.89.22.25.00

Etape 3 : L'établissement d'origine initie la rédaction de sa propre convention entre les deux établissements et les responsables légaux. Une fois signée, l'établissement d'origine l'adresse 48h avant au lycée par mail ce.0680008p@ac-strasbourg.fr

Attention : le lycée Camille Sée ne fournit pas de modèle de convention

Etape 4 : Le jour J, l'élève stagiaire est reçu par monsieur Capdeviole (CPE), ou par madame Steib ou par madame Sigwalt (secrétariat des Apprenants) qui lui remettra la convention contresignée ainsi qu'une brochure présentant le lycée. L'élève sera accompagné à la salle de cours correspondante. Puis il sera pris en charge par l'enseignant ainsi qu'un élève de la section qui l'épaulera le temps de l'immersion.